

LA PRÉSIDENTE :

1445 Ça va. Pas d'autres questions? Merci beaucoup Madame d'avoir présenté le document. J'appellerais maintenant Monsieur Caldwell s'il vous plait.

Bon est-ce que Monsieur Dupras accepterait de passer tout de suite s'il est ici? Oui.

1450 On s'excuse de vous prendre au vol. Bonjour, Monsieur.

M. JERÔME DUPRAS :

Bonjour.

1455 **LA PRÉSIDENTE :**

On vous écoute.

M. JERÔME DUPRAS :

1460 Bonjour. Merci de me donner la parole. Alors je suis Jérôme Dupras, professeur aux Départements des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais et chercheur à l'Institut des sciences de la forêt tempérée.

1465 Et je voulais donner ici un éclairage sur l'aménagement du territoire avec ce qu'on travaille dans mon laboratoire, laboratoire d'économie écologique, donc en termes de valeur économique de la nature, de la biodiversité et ce qui pourrait être disons appliqué ou réfléchi dans le cas particulier du Projet Cap-Nature.

1470 Donc, je vous présente certaines études que moi ou d'autres ont conduit sur cette thématique. Donc, on a regardé le grand territoire de la ceinture verte de la région de Montréal, une étude publiée en 2015 qui montre que plusieurs bénéfices rendus par la nature mais qui ne sont pas échangés sur des marchés économiques ont une valeur de plus de deux milliards de dollars. Donc on parle de la pollinisation qui a un effet sur des marchés agricoles, la prévention
1475 d'inondation, le traitement de polluant, la qualité de l'air.

De la même façon, la Banque TD a évalué la valeur des forêts urbaines du Canada et en estimant la valeur de la forêt urbaine du Grand Montréal à 4.5 milliards de dollars dans une étude qu'on a publiée il y a quelques mois où on se penchait sur le territoire de la Capitale Nationale, là
1480 ici c'est pour donner un exemple sur les milieux humides bien on montre qu'un hectare d'un milieu

humide dépendamment de son positionnement, peut avoir différents effets et quand on tombe dans des zones plus propices aux inondations, peut avoir un effet préventif d'une valeur de plus 100 000 \$ à l'hectare de ces milieux-là.

1485

Un contexte sur l'évolution du territoire. Donc sur une quarantaine d'années donc on montre que l'effet d'étalement urbain a fait en sorte qu'on a transformé des milieux naturels et semi-naturels en des milieux bâtis donc on voit sur la période milieu des années 60 à 2010 un doublement du bâti urbain. Et si on regarde quelques impacts de cet étalement urbain, certes a permis de rencontrer une demande démographique croissante mais l'aménagement donc on a laissé place à un étalement urbain typique des banlieues nord-américaines. Ça a des impacts sur la biodiversité, c'est la région où on rencontre le plus d'espèces à statut. Ça a des impacts sur la qualité de vie humaine.

1490

Ici c'est une cartographie des îlots de chaleur. Je vous montre dans un arrondissement pas très loin d'ici à Ville Saint-Laurent que sur quelques centaines de mètres de différence, on a des écarts de température pouvant aller jusqu'à 17 degrés Celsius. Ce qui est un des principaux facteurs à la diminution de la qualité de l'air.

1495

Il y a eu une étude publiée le mois dernier par l'Institut de développement durable du Canada montre qu'en 2015, la mauvaise qualité de l'air a coûté 36 milliards aux contribuables canadiens et a causé 7 700 décès dont 1 540 à Montréal seulement.

1500

D'autres effets de l'étalement urbain donc de la transition d'écosystèmes naturels en des zones bâties, les inondations. Celle en Montérégie en 2011, plus de 2 300 résidences touchées, 82 000 000 de dommages.

1505

La plus récente, on n'a pas estimé les coûts mais on peut s'attendre à des coûts économiques importants. C'est une photo tirée du Journal Le Devoir le 8 mai dernier qui illustre le cas à Pierrefonds.

1510

Un autre impact de l'étalement urbain, la connectivité écologique. Donc c'est la possibilité des espèces de circuler dans le territoire et on considère cette connectivité comme un des principaux marqueurs de la résilience de la biodiversité face aux changements climatiques aux espèces invasives.

1515

Donc, dans une étude qu'on a publiée en 2016, on montre que 80% de cette connectivité a été perdue depuis les années 60 dû au phénomène d'étalement urbain.

1520

LA PRÉSIDENTE :

1525 Je m'excuse Monsieur, cette carte-là, c'est parce que je ne vois pas, c'est petit c'est Montréal ça?

M. JERÔME DUPRAS :

1530 C'est la CMM, la Communauté Métropolitaine de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

Tout ce que vous nous montrez jusqu'ici c'est Montréal?

1535 **M. JERÔME DUPRAS :**

C'est ça. C'est la Communauté Métropolitaine, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1540 Ah, excusez-moi.

M. JERÔME DUPRAS :

1545 Principalement.

LA PRÉSIDENTE :

1550 La Communauté urbaine.

M. JERÔME DUPRAS :

1555 Pour la même région cible, donc ici je ne vous attarde pas aux chiffres, mais regardez plutôt la colonne qui est à droite, la tendance, donc on montre que ça ici c'est les services écosystémiques donc ce que la nature nous fait bénéficier comme citoyen en termes de qualité de vie.

1560 Donc si on regarde au niveau de l'approvisionnement en eau, de la qualité de l'air, la biodiversité, les activités récréatives, on est en tendance décroissante donc négative depuis les années 60 et on a estimé la valeur de ça à une perte annuelle de plus 235 000 000 \$. Donc,

chaque fois qu'on transforme un milieu naturel, on analyse souvent les bénéfices qu'on peut en retirer mais jamais ces coûts-là, des coûts sociaux, des coûts de qualité de vie sont pris en compte dans les analyses coûts/bénéfices.

1565

Donc, on peut se demander aujourd'hui comment préserver ces services écosystémiques, la qualité de vie qu'on a même si on a une tendance négative bien il y a des projets porteurs à l'échelle régionale comme les projets de ceinture et tram verte. Il y en a une qui a été suggérée dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal par la CMM. Il y en a une autre qui est portée par la Coalition du Mouvement ceinture verte.

1570

Et ce que disent ces plans régionaux-là c'est de dire; il faut d'abord protéger nos grands îlots de biodiversité ensuite les connecter.

1575

Donc, je vous parle de ça parce que je vous amène ça c'est un rapport qu'on a publié en 2015 qui montre que si on veut protéger, c'est des algorithmes qui nous permettent de géo-spécialiser les endroits les plus importants en termes de biodiversité et de lutte aux îlots de chaleur dans la CMM. Puis on voit là en haut à gauche le niveau 1, c'est on dit : si on devait préserver les cinq premiers pour cent de territoire, ceux qui ont le plus d'impact pour préserver la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur, voici cette cartographie puis on voit que le secteur ici ressort comme un des plus importants et le plus important sur l'Île de Montréal.

1580

Donc, on est vraiment dans le secteur qu'on doit préserver, qu'on doit consolider pour les corridors de biodiversité pour les habitats protégés et pour améliorer, bien du moins, empêcher de diminuer la qualité de l'air et les effets des coups de chaleur.

1585

Une conservation souhaitée et souhaitable, donc Marie-Ève Roy vous a présenté des projets qu'on a fait aussi dans le laboratoire sur la caractérisation écologique, sur les effets de la connectivité, juste pour vous dire que ces documents-là sont largement repris par la Société civile, des groupes citoyens, il y a même le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique qui suggère fortement au Maire de Montréal de prendre en compte cette réalité de territoire écologique exceptionnel.

1590

Et je termine avec deux petits exemples : celui de la Ville de Trois-Rivières où on a considéré la forêt urbaine comme un atout et on a mis en place des stratégies de dégrèvement de taxes permettant de rendre la conservation des forêts urbaines à Trois-Rivières rentable.

1595

De la même façon à Ville Lorraine, on s'est servi d'un processus de référendum citoyens pour demander aux gens, aux résidents s'ils étaient prêts à tolérer une hausse de taxe pour préserver, là c'est en petit, mais vous voyez en jaune là, c'est le boisé du Grand Coteau, étaient-ils

1600

prêts à tolérer une hausse de taxe pour préserver leur patrimoine naturel et la réponse a été oui à 72%.

1605 Donc ma conclusion c'est de dire que les milieux naturels constituent des infrastructures en milieu urbain qui peuvent fournir des services publics au même niveau que des infrastructures grises. On peut se prémunir d'inondations, on peut augmenter la qualité de l'air. Donc en considérant ces milieux naturels comme des infrastructures, bien ça nous permet de nous prémunir contre des pressions environnementales actuelles et futures, changements climatiques, 1610 espèces invasives et les effets de l'étalement urbain.

1615 La protection de la nature en ville, il y a énormément de littérature scientifique à l'appui ici à l'international. Ne doit pas être vue comme une contrainte économique mais comme une opportunité de consolider sur ces territoires-là en milieu urbain pour faire du développement économique, pour participer à la qualité de vie citoyenne.

1620 Et dans le cadre de ce projet précis, moi, je milite beaucoup pour qu'il y ait une réelle étude économique, quand je dis « réelle » je le mets entre guillemets c'est parce qu'on devrait considérer les éléments économiques que je vous ai mentionnés, la prévention contre les inondations, les effets sur la qualité de vie environnante, les effets de santé. On ne peut pas considérer un projet aussi majeur sans considérer ces effets externes.

1625 Donc, on ne peut pas avoir une analyse économique réaliste en se basant seulement sur des retombées de taxes prévues, il faut aussi considérer des fréquences d'inondations possibles et des coûts engendrés pour les citoyens de Pierrefonds mais aussi pour l'ensemble des contribuables, la collectivité montréalaise et québécoise.

1630 Je vous remercie et j'ai apporté des copies papier de cette présentation et dans la dernière diapo, je vous fournis la liste des références utilisées pour cette présentation donc je ne voulais pas vous sortir 12 articles comme ça. Mais si vous avez besoin de plus de détails, je peux vous les fournir sans aucun problème.

Je vous remercie.

1635 **LA PRÉSIDENTE :**

1640 On vous remercie beaucoup. On aurait quelques questions à vous poser. Juste une petite remarque sur les applaudissements. J'ai aucun problème que les applaudissements. Si on décide d'applaudir, je suggérerais qu'on applaudisse tout le monde parce que tout le monde fait son effort pour présenter son papier puis venir à l'avant même si on est nerveux sauf Monsieur qui est

professeur et qui a sans doute l'habitude de parler en public ce qui n'est pas le cas de la plupart d'entre nous.

1645 Alors on aurait quelques questions.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

1650 Oui, vous avez présenté beaucoup d'informations. Je voudrais retourner à la carte où s'est tiré de l'étude de monsieur Rayfield ou Professeure Rayfield parce que oui le niveau 1, alors je note que le site de la commission est indiqué comme étant dans le niveau 1, mais je ne comprends pas qu'est-ce que c'est niveau 1 en comparaison avec niveau 2, niveau 3?

M. JERÔME DUPRAS :

1655 Oui, en fait, donc c'est plusieurs algorithmes une modélisation on a fait ça dans notre laboratoire, Bronwyn Rayfield est une stagiaire postdoctorale dans mon labo. Et ce qu'on a fait, c'est qu'on a regardé les patrons de dispersion d'espèces. Donc, on s'est dit : bon bien, il faut considérer quand on regarde la biodiversité, considérer les habitats naturels de ces espèces mais
1660 aussi leur potentiel de dispersement, c'est ce qu'on appelle la connectivité écologique et on a regardé un autre élément qui sont les effets de la végétation sur les îlots de chaleur.

 Ensuite avec une modélisation, on est capable de savoir dans notre territoire où sont les
1665 endroits qui ont le plus d'effets sur les patrons régionaux.

 Donc, si on regarde l'échelle de la CMM, on se dit, puis là on a fait des scénarios parce
1670 qu'on se dit actuellement il y a 1.8% du territoire qui a un statut de protection dans la CMM. On se dit; voici un scénario hypothétique où collectivement on déciderait de se rendre à 5%, quels seraient les cinq premiers pour cent qu'on devrait considérer, qui nous offrent le plus de bénéfices en termes de biodiversité et de lutte aux îlots de chaleur.

 Donc, c'est ça le premier cinq pour cent. Ensuite on se dit bien le 10%, le 17% donc vous
1675 voyez que les couleurs s'agrandissent parce que là on vise 10% du territoire, 17% mais si on revient au niveau 1 puis on voit que le territoire ici est récurrent dans chacune des trois cartes parce qu'il est au cœur de ce premier 5%.

LA PRÉSIDENTE :

 Ad hoc là-dessus, là c'est les petits points rouges ou verts.

1680

M. JERÔME DUPRAS :

Oui.

1685

LA PRÉSIDENTE :

Qui sont en milieu sur l'île, ce qui est à ma gauche?

1690

M. JERÔME DUPRAS :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1695

Oui. C'est à gauche là hein? C'est ça.

M. JERÔME DUPRAS :

1700

Oui.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Mais le vert de Pierrefonds-Ouest c'est indiqué comme étant vert.

1705

M. JERÔME DUPRAS :

En fait les codes couleurs, vert ça veut dire que c'est un territoire qui a une importance régionale pour et la biodiversité et les îlots de chaleur.

1710

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1715

M. JERÔME DUPRAS :

En rouge c'est un territoire...

1720

LA PRÉSIDENTE :

J'avais confondu, je m'excuse.

1725

M. JERÔME DUPRAS :

...ce qui est dans le premier 5% pour la biodiversité et en bleu pour les îlots de chaleur.

1730

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

M. JERÔME DUPRAS :

1735

Donc, on voit que le territoire ici est très important pour biodiversité et îlots de chaleur et a fortiori dans les territoires plus développés, les effets de la végétation ont des impacts sur les chaleurs.

1740

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Alors l'objectif ou pas l'objectif, mais ce qu'on peut retirer comme conclusion c'est que vous et Madame Rayfield vous suggérez si on veut préserver seulement 5% des territoires de CMM, voilà la partie qui devrait être préservée.

1745

M. JERÔME DUPRAS :

Oui, mais en fait nous nos scénarios c'est de dire actuellement il y a environ 20% de couvert végétalisé dans la région qu'on parle de friches, de forêts, de milieux humides, on a 20% de milieu naturel. Donc dans un scénario idéal pour les environmentalistes, on les protégerait ces 20% mais dans un scénario où on change de statut, on dit bon bien ça c'est zoné blanc ou ça, ça appartient à un propriétaire privé, on fait abstraction de tout ça puis on dit si on s'en allait protéger avec un statut de préservation que ce soit une aire faunique, un parc national, ou quoi que ce soit, si on allait chercher les cinq premiers pour cent bien voici ce que nous comme scientifiques, comme écologues, on va suggérer.

1750

1755

Ensuite, il y a d'autres contraintes qui sont économiques et légales.

1760

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Oui.

1765

M. JERÔME DUPRAS :

Et tout ça, mais de notre point de vue c'est donc un territoire qui est excessivement important...

1770

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Merci.

1775

M. JERÔME DUPRAS :

...pour la région.

LA COMMISSAIRE RAPHAËL :

1780

Pourriez-vous s'il vous plaît revenir à la carte de Lorraine. Est-ce c'est un projet où cohabite l'utilisation de milieux, bien les milieux urbains et un projet domiciliaire?

M. JERÔME DUPRAS :

1785

Oui, mais en fait, je fais un peu le petit historique de ça. C'est que, il y a trois promoteurs qui avaient acquis un terrain pour construire 27 résidences de prestige. Et les citoyens se sont dit bien c'est le boisé où on va jouer avec les enfants, promener le chien, on ne peut pas concevoir qu'il va être développé et privatisé.

1790

Donc, il y a eu des groupes de pression qui ont été rencontré la mairie et le maire a dit bien je n'ai pas le mandat de racheter comme ça. Je vous propose de faire un référendum puis on va s'entendre avec le promoteur sur un prix, un prix de rachat et de conservation.

1795

Donc, le promoteur a fait ses frais, il a accepté pour un point quelques millions de céder le terrain mais le maire voulait avoir le mandat social et le mandat économique de perception de taxes supplémentaires. Donc, il a fait le référendum qui a été voté positivement à 72%. Donc ils ont mis en œuvre. Finalement la hausse de taxes a été plus basse parce qu'on a été capable d'aller chercher de l'argent dans le fonds consolidé de la CMM pour la protection des espaces verts. Il y a eu une hausse de taxe de l'ordre, je crois que c'est 32 \$ par année par résidence pendant 25 ans.

1800

1805 Donc, ici cet exemple-là pour moi est frappant parce qu'on mesure l'acceptabilité sociale, le besoin de conservation. Des éléments qui ne se reflètent pas nécessairement quand on fait des analyses plus techniques et économiques.

1810 Donc, c'est un autre type de démarche comme on fait aujourd'hui mais c'est une démarche qui serait intéressante peut-être dans ce cas-ci où on voit les conflits mais ce serait de voir quel est le désir du citoyen du résident et peut-être même à l'échelle plus régionale parce qu'ici on ne parle pas d'un territoire de 40 mètres carrés mais plutôt de 200 hectares qui visent à être développés avec une importance régionale assez importante.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

1815 J'ai une question, je ne sais pas si ma collègue a retenu ça, moi j'ai pas compris vous avez mentionné qu'il y a un fonds au niveau de CMM pour acheter des espaces verts?

M. JERÔME DUPRAS :

1820 Oui. Exactement, il est récurrent d'année en année, on est, je n'ai pas les chiffres exacts mais c'est dans la dizaine de millions, entre 15 et 20 millions.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

1825 Auquel chaque municipalité a accès.

M. JERÔME DUPRAS :

Je ne connais pas la gouvernance de ça...

1830 **LE COMMISSAIRE WOLFE :**

O.K.

1835 **M. JERÔME DUPRAS :**

1840 ...mais il y a des demandes effectivement qui peuvent être faites par les villes membres de la CMM pour faire de l'acquisition, puis il y a des années où le fonds n'est pas complètement dépensé. Il y a des années où on fait une annonce en augmentant l'enveloppe.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1845

LA PRÉSIDENTE :

Alors on vous remercie beaucoup. On comprend que vos documents vont être déposés à l'Office et puis votre...

1850

M. JERÔME DUPRAS :

J'ai trois copies de la présentation.

1855

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Mais on aimerait quand même il doit être déposé à l'Office peut-être vous entendre avec Madame Wells de même que votre présentation audio-visuel. C'est déjà fait? Parfait.

1860

Bien merci beaucoup Monsieur.

M. JERÔME DUPRAS :

Merci beaucoup et bonne journée.

1865

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Caldwell s'il vous plait s'il est arrivé? Oui.

1870

Bonjour, Monsieur.

Bonjour, Madame?

MME ANDRÉANNE MALTAIS-TREMBLAY :

1875

Andréanne Maltais-Tremblay.

LA PRÉSIDENTE :

1880

Alors on vous écoute. Allez-y.